

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 18 mai 2026

Etaient présents : M. de BECDELIEVRE, M. SALAIS, Mme BOULINEAU, M. DUPUIS,
Mme BLASZCZYK, Mme DESROCHES, M. DOUCET, Mme FERAY, Mme GAGNEUX,

Etaient excusés : M. PERRON et M. VIGNAUD.

Le lundi 18 mai 2026 à 18h, Monsieur Marc de BECDELIEVRE, Maire, a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Sur interpellation de Monsieur le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026.

1) Délibérations :

CCID (Commission Communale des Impôts Directs) : Proposition de noms en vue de son renouvellement

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, en date du 30 mars 2026, relatif au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

Elle est définitivement établie par le directeur départemental des finances publiques, à partir d'une liste de 24 contribuables, proposée par le conseil municipal.

Le conseil municipal propose donc 24 noms de contribuables de la commune.

Commission locale de site patrimonial remarquable (CLSPR) : renouvellement

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la suite des élections municipales il est nécessaire de procéder à la reconstitution de la commission locale du site patrimonial remarquable.

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la commission :

- Elle doit être consultée lors de la révision ou modification du PSMV ou PVAP
- Elle est également consultée sur les projets qui nécessitent une adaptation mineure du PSMV ou PVAP, dans ce cadre son avis ne saurait se substituer ou lier l'avis

réglementaire requis de l'architecture des bâtiments de France ou de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation.

Cette commission est composée :

- de membres de droit :

Le Maire, Président de la commission,

Le Préfet du Département ou son représentant,

Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant,

L'architecte des bâtiments de France ou son représentant

- de membres nommés :

1/3 désignés parmi les conseillers municipaux,

1/3 des représentants d'associations ayant pour objet la protection du patrimoine,

et 1/3 de personnalités qualifiées, acteurs de la vie locale.

Le conseil municipal nomme donc les membres nécessaires à la constitution de cette commission.

A l'occasion de ces nominations, des questions sur l'emplacement des lieudits sont posées et Monsieur Salais propose de faire une visite de la commune avec les nouveaux élus, ce qui est accepté par chaque conseiller.

Reconduction de la Commission Locale d'Action Sociale (CLAS) et désignation du référent

Monsieur le Maire de la commune rappelle aux membres du conseil municipal que depuis le 01 janvier 2019, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Loches Sud Touraine, établissement public administratif, exerce la compétence sociale sur le territoire intercommunal Loches Sud Touraine,

Vu la grille intercommunale des secours Loches Sud Touraine actualisée par délibération du Conseil d'administration du CIAS en date du 06 décembre 2023 et transmise en mairie,

Considérant le principe d'équité territoriale dans le traitement des demandes de secours,

Considérant que la commune ne dispose plus de Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), mais qu'une Commission Locale d'Action Sociale (CLAS) a été créée par délibération en date du 11 octobre 2011, le CIAS propose à la commune de reconduire cette structure.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- de reconduire une Commission Locale d'Action Sociale (CLAS), composée d'un élu et d'un membre désigné :

Mme Caroline BOULINEAU , Adjointe au Maire

Et Mme Marie-Noël DOUCET, membre désigné

- de désigner Mme Caroline BOULINEAU en qualité de référent de cette CLAS,

Commission d'Appel d'Offres : désignation des membres

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité d'élire des membres pour siéger à la commission d'appel d'offres afin d'étudier toutes consultations relatives aux bâtiments, voirie et autres.

Le Maire étant membre de droit, le conseil municipal, décide de nommer 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres comme suit :

Délégués titulaires :

Mme Caroline BOULINEAU,
M. Jean-Claude SALAIS,
M. Gaël PERRON.

Délégués suppléants :

M. Alain DOUCET,
M. Alain VIGNAUD,
Mme Valérie FERAY.

Création de Commissions communales

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il serait bon de créer des groupes de travail thématiques sous forme de commissions communales.

Il est donc décidé de former comme suit les commissions suivantes :

Commission des chemins : M. Salais Jean-Claude

M. Dupuis Patrick

M. Vignaud Alain

M. Doucet Alain

M. Chaboisson Pierre

M. Boulineau Thierry

M. Brault Christian

Commission voirie : M. de Becdelièvre Marc

M. Salais Jean-Claude

Commission fleurissement : Mme Boulineau Caroline

Mme Desroches Véronique

Commission tourisme culture : Mme Féray Valérie

Mme Blaszczyk Céline

Commission bâtiments et logements : Mme Boulineau Caroline

M. Perron Gaël

Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes de Loches Sud Touraine

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire de Loches Sud Touraine a décidé, par délibération en date du 16 avril 2026, de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) comme le prévoit l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

La composition qui a été retenue est de 69 membres ayant voix délibérative, répartis comme suit :

- Le Président de la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE
- Le vice-président de la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE en charge des Finances
- Un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune

La commune doit donc procéder à la désignation, parmi les conseillers municipaux, d'un titulaire et d'un suppléant au sein de cette CLECT.

Le conseil municipal désigne :

- en qualité de membre titulaire Monsieur Marc de BECDELIEVRE
- en qualité de membre suppléant Monsieur Jean-Claude SALAIS

Désignation d'un représentant au sein du COPIL ADS de la communauté de communes de Loches Sud Touraine

Monsieur le Maire informe les conseillers de la décision de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, d'élargir la composition du COPIL ADS, en intégrant un représentant de chaque commune adhérente.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Boussay adhère à ce service et propose donc de désigner un représentant.

Le conseil municipal :

- désigne Monsieur Marc de Becdelièvre, Maire, comme représentant principal de la commune au COPIL, et Monsieur Jean-Claude SALAIS, comme représentant suppléant.
- désigne Monsieur Marc de Becdelièvre signataire principal des décisions d'urbanisme et Monsieur Jean-Claude SALAIS, signataire suppléant.

2) Informations

Commissions thématiques de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine :

A la demande de Mme Blaszczyk et de Mme Féray, Monsieur le Maire apporte des précisions sur les différents documents d'urbanisme existants sur le territoire communautaire : PLU (Plan Local d'Urbanisme), Carte Communale ou RNU (Règlement National d'Urbanisme) pour les communes dépourvues de document.

Il indique qu'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est à l'étude. Ce projet de PLUi préciserait les grandes orientations d'urbanisme, avec une annexe pour chaque commune.

Monsieur Dupuis précise qu'avec le SPR de notre commune, cela sera compliqué.

Monsieur Le Maire rappelle que le SPR est le Site Patrimonial Remarquable et que seules 3 communes de la communauté en sont dotées.

Il aborde aussi les principes contenus dans le SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale).

En ce qui concerne le tourisme, Monsieur le Maire précise que l'office principal est celui de Loches avec des antennes à Montrésor, Le Grand-Pressigny et Descartes.

Les élus s'inscrivent finalement aux commissions suivant les thèmes et les intérêts pour la commune.

Rapport d'activités 2025, de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Monsieur le Maire présente tout d'abord les différents services, qui fonctionnent avec environ 200 agents (France services, petite enfance, enfance-jeunesse, santé, action sociale, citoyens français itinérants, déchets ménagers, eau et assainissement, développement du territoire, mutualisation-communication, finances, etc...).

Puis il rappelle les objectifs visés : apporter une meilleure qualité de vie aux habitants du territoire (mieux manger, mieux habiter, acteurs culturels, protéger les milieux aquatiques, mieux collecter et trier les déchets, eau, assainissement, transition énergétique, etc...)

Monsieur le Maire fait un rappel sur le coût croissant des déchets ménagers, que ce soit pour la collecte, le tri et leur reconversion.

Il précise aussi que le service de l'eau et assainissement, dont il est le Vice-Président en charge, est un gros sujet avec 93 stations à gérer et de gros travaux à envisager pour rénover les canalisations et les anciennes stations.

Projet agrivoltaïque SUNVEST

Monsieur, le Maire évoque ensuite le projet agrivoltaïque de la société SUNVEST, prévu sur le territoire de la commune au lieudit 'Les Charbonnière' route de la Roche-Posay.

Ce projet évolue et attend une réponse de la CDPNAF avant enquête publique et décision préfectorale en fin d'année.

L'électricité sera revendue sur le réseau et aura un impact financier encore non évalué pour la commune.

La société Sunvest sera invitée à présenter l'état d'avancement de ce projet lors du prochain conseil municipal.

Secrétariat de Mairie :

Monsieur le Maire propose de revoir les jours et horaires d'ouverture du secrétariat de mairie, afin de tenir compte de la programmation des réunions organisées par des structures intercommunales, telles que la communauté de communes et le trésor public (bien souvent le mardi et le jeudi).

En plus, après vérification, beaucoup de mairies sont fermées les mercredis et les samedis, c'est pourquoi il est proposé de réorganiser les jours et horaires de travail de la secrétaire sur les lundi, mardi, jeudi et vendredi, avec ouverture au public les lundis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 et les mardis et jeudis de 9h à 12h30, à compter du lundi 15 juin 2026.

Achat tracteur tondeuse :

Monsieur le Maire fait le point sur la démonstration effectuée par une entreprise et indique avoir sollicité deux autres entreprises pour des devis.

Divers :

Monsieur le Maire fait part :

- de son élection, ce matin comme vice-Président du SATESE,
- de la visite d'agents de la Région, sur le territoire de la communauté de communes,
- de l'invitation à Montrésor lors de la visite Princièrre d'Albert de Monaco,
- de son intention d'inviter le nouveau Sous-Préfet de Loches, en provenance du Ministère de la Culture, à venir visiter Boussay,
- de la programmation du forum des élus le 24 juin à Manthelan. Il demande aux conseillers de s'inscrire individuellement et de prévenir le secrétariat de mairie pour le co-voiturage.

Monsieur Salais et Mme Gagneux font un compte-rendu de la réunion du syndicat des transports scolaires du lochois. Ce syndicat existe depuis 2016, concerne 49 communes et 1900 élèves sur 29 circuits. La cotisation 2026 sera calculée sur la base de 2€ par habitant.

Monsieur Dupuis informe l'assemblée de la modification de présentation et sécurisation d'accès, du site de la commune, et demande si quelqu'un veut participer à cette évolution. Mesdames Boulineau et Féray se portent volontaires.

Mme Féray donne des informations sur les contacts établis pour la location de la salle d'exposition pour cet été. 3 créatrices vont venir les 30 et 31 mai et un photographe les 21 et 22 août et une visite est programmée avec 2 autres peintres.

La séance fut levée à 19 heures 30.